



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 10 mars 2025

Date d'affichage : 10 mars 2025

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL- DUMONTIER - - KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS- COUTON –LAFON Nathalie - - LUCCHINI- RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER- AUBOIS – GAGGIOLI –GARCIA - GROUILLER - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – SEGURRA – MOUREN – VIAL -RASTELLO–

Etaient excusés : MM : BRETTE- OLIVE - Mmes REVERSAT (pouvoir à M. DOMEIZEL)- GARCIN (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER)–LAFOND Martine (pouvoir à M. VIAL)

Secrétaire de séance : M BOREL Jean-Luc

OBJET DE LA DELIBERATION N° 001-25
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le budget primitif adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2024

Vu les diverses décisions modificatives

Vu le compte financier unique de la commune de LA TOUR D AIGUES

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Pour l'autorité compétente par délégation

Après avis de la commission des finances,



Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur GAGGIOLI,

Considérant les éléments susvisés

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de

Monsieur Pierre AUBOIS,

RESULTATS EXECUTION BUDGETAIRE	EXERCICE 2024			
LIBELLE	NATURE DEP/REC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires	5 587 454.97	6 215 689.10	11 803 144.07
	Recettes nettes	3 225 250.99	4 511 623.98	7 736 874.97
	Restes à réaliser	769 482.00		769 482.00
DEPENSES	Prévisions budgétaires	5 587 454.97	6 215 689.10	11 803 144.07
	Dépenses nettes	2 533 748.01	3 605 716.27	6 139 464.28
	Restes à réaliser	2 249 300.00		2 249 300.00
RESULTAT DE L EXERCICE	Excédent	691 502.98	905 907.71	1 597 410.69
	Déficit			
RESTES A REALISER				
	Excédent			
	Déficit	1 479 818.00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401339-20250317-DELIB00125-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de la région

Publication : 19/03/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 23 voix pour et 0 voix contre 0 abstentions

Adopte le compte financier unique de l'exercice 2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, le jour, mois et an susdits

François-Xavier GUIB-SPENGLER,
Maire



Jean-Luc BOREL
Secrétaire de séance

Le délai de recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de
Nîmes contre la présente délibération
est de deux mois